L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

G. P. WEISSE & Co. — No 73, Rue de Chartres, entre Conti & Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 AOUT 1862.

D. P. WEISSE, P. LIBERT. — N. DUFOUR, G. HARDY — Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans
VENDREDI MATIN, 8 AOUT.

Abonnés à la semaine.

Les personnes non abonnées à prendre des abonnés à la semaine à raison de 25 cents.

Ventes à Pencan du ce jour.

Par R. B. Sykes, à Bienvenu, sur la Levee, en face du débarcadère du ferry de la rue du Champ-de-Mars Annul: à 10 heures et demie, dans la rue Fabius, p.de Jullien: Jullien.

Par Hoffman & Marks, à 10 heures, dans la rue du Chartres, No 41, marchandise de choix et à bon marché.

Par R. Roger & Co., à 5 1/2 heures, sur la Levee, en face de la Place Jackson, assortiment complet de fabric, des jambons, du beurre, du saindoux de Pavoine.

Par R. Scott, assortiment Poydras et Bienvenu, beaux meubles de salon.

Le royaume d'Italie.

Voici un quoti tapien le *Moniteur* annonce la reconnaissance du royaume d'Italie.

" La reconnaissance du royaume d'Italie par la Russie est un fait accompli. Le gouvernement de l'empereur s'est chargé de faire savoir au cabinet de Turin que l'empereur Alexandre était prêt à recevoir un envoyé du roi d'Italie, et à rétablir ainsi les relations diplomatiques entre les deux cours."

La *Patrie*, après avoir relaté la note du journal officiel ajoute:

" Au dire de dépêches particulières, la reconnaissance de la Russie aurait lieu sans conditions.

"L'intervention de la France dans une affaire aussi importante pour l'Italie est une preuve nouvelle des sympathies dont le gouvernement impérial continue à entourer le royaume qui s'est fondé à Solferino. C'est une noble réponse aux déclamations, trop insensées pour être injurieuses, du parti révolutionnaire italien. Après ses tribuns et le sang de ses soldats, la France donne à l'Italie son influence en Europe. Chaque jour vient ainsi consolider la jeune monarchie italienne—les ennemis de la politique française portent leurs fruits.

" Nous prévoyons bien ce que dira l'opinion publique en Italie, dans l'expression de ses reconnaissances. Mais aux prétentions les plus chaleureuses, nous prédisons le respect que la France a le droit d'attendre des populations italiennes pour ses généreux avis. L'expérience a été assez à l'Italie tous les périls que les entraînements du patriotisme peuvent engendrer. L'impatience ne consulte rien. L'agitation révolutionnaire risque au contraire d'ébranler l'édifice de l'unité italienne, et la main désintéressée qui s'efforce d'arrêter l'élan politique du peuple pratique mieux son avenir que la main qui s'efforce d'en déchaîner les passions.

" Des documents officiels qui viennent d'être publiés à Londres touchent précisément quelque d'une manière indirecte, à cette double question de l'influence pacifique de la France en Italie et aux tentatives de l'esprit révolutionnaire.

" Des documents cités des dépêches échangées à une date que le télégraphe n'indique pas, entre le cabinet de Londres et son représentant à Paris, à propos de l'occupation de Rome.

Voici le texte d'une réponse de lord Russell au comte Cowley.

Au comte Cowley.

En ce qui touche la dépêche de Votre Excellence du 12 juin, je vous dirai qu'une garnison mixte française italienne à Rome ne convient pas. Il vaudrait beaucoup mieux que l'on permît aux troupes italiennes d'occuper tout l'Etat romain sur la rive gauche du Tibre, et que les Français occupassent la région du Vatican de la ville, Civita-Vecchia et le patrimoine de saint Pierre sur la rive droite du Tibre.

Si cette combinaison était adoptée comme arrangement temporaire, le Pape serait protégé, la dignité du prince souverain serait reconnue, et ultérieurement le roi d'Italie et le Pape se trouveraient réconciliés par la force des événements. M. Thouvenel ne devrait pas fermer les yeux sur les graves inconvénients de la situation actuelle.

Les voici:

1o Le gouvernement français se rend impopulaire vis-à-vis des Italiens et surtout vis-à-vis de la population romaine.

2o Aucun ministère italien, Ricasoli ou Rattazzi, ni personne autre, ne peut contrôler efficacement les mouvements qui obéissent en conséquence aux influences illégitimes.

3o Il pourrait à tout moment surgir une guerre dont les vicissitudes pourraient forcer l'Empereur, rôt à abandonner son œuvre en Italie, soit à détruire l'indépendance italienne au prix d'une grande et sanglante guerre.

L'Angleterre, loin d'entraver la marche de la France, désire opérer avec elle, afin de trouver la solution de la question italienne.

Dans une dépêche subséquente, le comte Cowley dit que M. Thouvenel pense que la combinaison suggérée par Sir Bulgarie ne serait acceptée par aucun parti. Le pape déclare ne vouloir entendre à aucun arrangement qui ne lui rendrait pas ses possessions perdues, et le gouvernement italien refuse de mentionner toute combinaison qui ne reconnaîtrait pas Rome pour la capitale de l'Italie.

Le comte Russell répond:

Je n'ai jamais eu la pensée que le pape accepterait la combinaison. Nous savons parfaitement que l'arrangement libéral de 1815 lui-même provoqua la protestation du cardinal Consalvi, ministre à Vienne et à Consacrichi.

En conséquence, le pape devra exiger la restitution de Bologne et Ancône, mais on n'a pas plus beau à de demander cet accroissement qu'on ne l'a fait pour Bologne. Votre Excellence se rappellera qu'aussitôt que les troupes autrichiennes quittèrent Bologne la ville mena de reconnaître le souveraineté du Pape. Il en serait de même si les Français quittaient Rome. Quant à l'amnistie du gouvernement italien. Votre Excellence apprendra que le gouvernement de la reine propose en engagée en plus comme combinaison temporaire.

S'il était proposé, à titre d'arrangement définitif, soit doute qu'un ministère italien hésitât ou qu'il tolérât d'y adhérer. Mais comme arrangement temporaire, nul ne saurait croire que l'évacuation de Rome, Velletri et Frosinone et de la rive gauche du Tibre par les Français ne serait pas accueillie avec empressement par le peuple italien. Naples verrait avec plaisir un gouvernement dont le siège serait à Rome, et l'occupation qu'un ministère de Turin temp de plus violent l'Italie tombera de nouvelle.

Le 26 mars, le comte Cowley informe le noble comte qu'il a eu une nouvelle entretien avec le ministre français. M. Thouvenel a employé divers arguments pour prouver, comme il disait, les droits que le Pape conserait toujours comme souverain temporel et pour démontrer que les prétentions du gouvernement italien d'avoir Rome pour capitale de l'Italie étaient complétement incompatibles avec les prétentions et l'intelligence ordinaire du droit international.

Je n'entre pas dans le détail de ces arguments, parce qu'il était facile de se convaincre qu'ils n'avaient pas produit vis-à-vis du gouvernement impérial, alors que les Légations, alors que l'Ombrie et les Marches, alors que le Tosc ane et alors que Naples et la Sicile étaient occupées à la Sardaigne. Je me fais que les mentionner à Votre Seigneurie, afin de lui prouver surabondamment (je le dis avec un regret sincère) le peu d'espérance que l'on doit avoir de modifier par la discussion ou des remontrances la marche que le gouvernement de l'Empereur est décidé à suivre à l'égard de la question papale.

La réunion en a été abandonnée, du moins autant que l'on en peut juger par toutes les apparences, au Pape, et je ne vois d'autre politique sûre à suivre, quant à l'Italie elle-même, que de la voir s'efforcer de contenter l'idée d'annexion des pays dont elle se compose. Elle obtiendra alors de la force à l'intérieur et elle commandera la confiance au dehors et elle aura prête aussi à profiter de toute occasion favorable pour compléter son unité, en démontrant la vérité du proverbe que l'union fait la force.

A la date du 7 avril, le comte Russell fait observer que: M. Thouvenel ne parle plus de la nécessité de permettre au gouvernement italien d'occuper les conditions suggérées par le gouvernement de la reine. Il n'est pas question non plus de forcer le Pape à abandonner son pouvoir temporel et à rester en Italie dans la position, du sujet d'un autre souverain. Tout ce qu'on demande, c'est de savoir si le Pape ayant perdu la Romagne, les Marches et l'Ombrie, gardera-t-il le territoire occupé par la France, ou si les troupes françaises s'occuperont pour le Pape que le patrimoine de Saint-Pierre, y compris le Vatican.

Abstraction faite de toute différence entre un monarque protestant et un monarque catholique romain, il est manifeste que ce principe n'est développé ont en contradiction avec les principes sentiers paraît alliées par la France même, lorsque par l'Angleterre. Rome est un territoire étranger. Les Romains ne doivent avoir rien à dire, et les troupes étrangères ont tout à dire. Quant à la forme de son gouvernement, un tel système ne saurait dans des propos donnés. Il est trop directement opposé aux maximes du droit international et aux vœux du peuple italien.

[illegible] Votre Excellence pour que Votre Excellence [illegible] politique à ce sujet. Mais [illegible] gouvernement demande un droit [illegible] un gouvernement d'Italie [illegible] nécessité des provinces du Sud, tout en [illegible] drapeau français encourageant le Pape à maintenir un souverain où tous les chefs de bri[illegible] trouvent un réfuge et où prépondérant avec [illegible] bandes à envahir des provinces pontifales. Vous ne lisez pas cette dépêche à M. Thouvenel, mais vous pouvez lui en dire la substance.

Les dépêches de sir J. Hudson du 8 mai, traite un tableau très favorable de l'état des choses à Naples et dans d'autres villes de l'Italie. La dépêche des villes des Marches et de l'Ombrie, Ancône, est celle de villes qui ont été appelées à faire un choix. Le pays qui s'étend d'Ancône à la frontière papale offrent importamment Pesaro-Fano des chemins des [illegible] [illegible] Pierre, y compris le Vatican.

Abstraction faite de toute différence entre un monarque protestant et un monarque catholique romain, il est manifeste que ce principe n'est développé ont en contradiction avec les principes sentiers paraît alliées par la France même, lorsque par l'Angleterre. Rome est un territoire étranger. Les Romains ne doivent avoir rien à dire, et les troupes étrangères ont tout à dire. Quant à la forme de son gouvernement, un tel système ne saurait dans des propos donnés. Il est trop directement opposé aux maximes du droit international et aux vœux du peuple italien.

[illegible] Votre Excellence pour que Votre Excellence [illegible] politique à ce sujet. Mais [illegible] gouvernement demande un droit [illegible] un gouvernement d'Italie [illegible] nécessité des provinces du Sud, tout en [illegible] drapeau français encourageant le Pape à maintenir un souverain où tous les chefs de bri[illegible] trouvent un réfuge et où prépondérant avec [illegible] bandes à envahir des provinces pontifales. Vous ne lisez pas cette dépêche à M. Thouvenel, mais vous pouvez lui en dire la substance.

Les dépêches de sir J. Hudson du 8 mai, traite un tableau très favorable de l'état des choses à Naples et dans d'autres villes de l'Italie. La dépêche des villes des Marches et de l'Ombrie, Ancône, est celle de villes qui ont été appelées à faire un choix. Le pays qui s'étend d'Ancône à la frontière papale offrent importamment Pesaro-Fano des chemins des [illegible] [illegible] Pierre, y compris le Vatican.

Le comte est frappant entre la fertile jardin des Marches, et de l'Ombrie, comblé par de bonnes fermes et des villages de campagne bien entretenus, et la campagne désolée, entre l'admiration des villes et le mécontentement vide qui prédisait à Rome. Il est d'ailleurs que la raison de leur séparation a été l'impatience ou le refus de Rome de marcher avec elles dans la voie du progrès; elles l'ont alors devancée, la laissant en arrière et distancée. Rome pourra se réunir à elles, mais jamais elle ne feront volontairement retour à Rome.

La Bataille de Baton Rouge.

RAPPORT OFFICIEL
DU COLONEL CAMILL.

Correspondance entre les deux Commandants

Seule dépêche particulière.

Destruction de l'Arkansas par l'ennemi.

PERTE DES FEDERAUX.

La seconde édition du *Delta*, qui a paru hier dans l'après-midi, donne les renseignements additionnels suivants sur la bataille de Baton Rouge.

" Ci dessous nous donnons le rapport officiel du colonel Cahill sur la bataille qui a eu lieu près de Baton Rouge le 5 courant, ainsi que la correspondance entre le général Breckinridge et le colonel Cahill au sujet de l'enterrement des morts:

Quartier Général du Second Régiment, Baton-Rouge, 6 août 1862.

Capitaine—J'ai l'honneur de rapporter qu'une attaque a été faite hier de grand matin par une force confédérée d'environ dix régiments, sous le commandement du major général J. C. Breckinridge, et qu'après un combat acharné de 4 heures, l'ennemi a été repoussé.

J'ai le regret d'annoncer que le général de brigade Williams a été tué sur le champ de bataille par une balle de carabine qu'il a reçue dans la poitrine.

Pendant la bataille nos forces ont été obligées de se retirer à un quart de mille de notre première position, et les ennemis ont pu ainsi couper temporairement les camps du 21e de l'Indiana, du 7e du Vermont et du 14e du Maine, et détruire une grande partie des bagages et des équipages de camp. Le 21e Indiana a été cependant; mais notre nombre étant diminué par la maladie, et les hommes en campagne étant très épuisés par la fatigue et la chaleur, il a été jugé inopportun de poursuivre.

Je ne puis encore vous donner un rapport de nos pertes qui, je regrette de le dire, sont considérables.

L'ennemi s'est retiré à plusieurs milles qu'après tout en que j'approche, se retire encore. Je crois qu'il est possible qu'il reçoive des renforts et je dispose mes troupes dans les plus fortes positions. Nos forces engagées comptaient moins de 2500 hommes, l'ennemi en avait au moins 5000 avec 12 ou 14 pièces de canon et de la cavalerie.

Le bélier Arkansas s'est approché avec l'intention d'attaquer nos canonnières, mais il s'est retiré sous le feu de la place. On s'attend à deux d'environ 6 milles, et aujourd'hui il a été attaqué par la canonnière blindée Essex et détruit.

Ci-inclose est la copie d'une communication reçue cette dernière parlementaire du major-général J. C. Breckinridge et ma réponse. Vous verrez par cette dernière que le général de brigade Clarke a mis aide de camp ne nous confie aucune prisonniers de guerre.

J'ai aussi au moins 70 prisonniers blessés qui ont été laissés sur le champ de bataille et auxquels nous ne pouvons donner aucun secours. Je dois vous dire que le général Clarke a mis en sûreté les blessés et les prisonniers de guerre.